

## CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION Animation Maison du papier

### **Contrat**

Suite à un premier échange d'information, un devis est établi sous forme de projet de contrat.

Nos tarifs « groupes » sont calculés sur la base d'un forfait et sont applicables pendant toute l'année.

Le contrat doit comporter obligatoirement le numéro de SIRET de l'établissement, un numéro de téléphone, l'effectif, la catégorie des participants (tranches d'âge), le jour et l'heure de la visite.

### **Réservations**

Les réservations sont obligatoires.

La réservation n'est effective que lorsqu'un exemplaire du contrat, complété et signé par le client est retourné à la Maison du Papier.

### **Règlement de la prestation**

Le règlement peut être effectué à l'arrivée du groupe le jour de la visite par chèque à l'ordre du Trésor public ; ou après la visite, par chèque ou virement après émission de la facture.

Nous n'acceptons pas les cartes de crédit ni les espèces.

### **Effectifs des groupes**

Pour le bon déroulement de l'animation et la sécurité, le client s'engage à ne pas dépasser le nombre de :

- 30 enfants par groupe pour les écoles et centres de loisirs,
- 12 enfants par groupe pour les établissements spécialisés.

Le client prévoit également un nombre suffisant d'encadrants :

- 6 maximum par groupe pour les maternelles,
- 4 maximum par groupe pour les primaires et collèges.
- Pour les établissements spécialisés, le nombre d'encadrants sera évalué par le centre en fonction du profil des enfants ou adultes.

Les accompagnateurs ne paient pas.

Le jour de l'animation, si le nombre d'enfants est supérieur aux maximums indiqués ci-dessus, l'animatrice sera dans l'obligation de refuser les personnes supplémentaires.

### **Modification**

Les demandes de modification doivent être effectuées par courriel jusqu'à une semaine

avant la date de la prestation. Seules sont acceptées les modifications visées par la Maison du Papier.

Le client ne peut, sauf accord de l'équipement, modifier le déroulement de la prestation.

### **Annulation**

Si vous êtes contraint d'annuler entièrement votre réservation, envoyez immédiatement un courriel à la Maison du Papier.

Si l'annulation a lieu entre 28 et 9 jours avant la date prévue de la prestation, un avis de somme à payer d'un montant de 50 € sera émis pour frais de gestion.

Si l'annulation a lieu moins de 9 jours avant la date prévue de la prestation (entre 8 et 0 jours), l'avis de somme à payer émis sera équivalent à 75 % du montant de la prestation réservée.

### **Attitude du groupe**

La date et l'horaire de la prestation, ainsi que le nombre de participants sont à respecter précisément. En cas d'arrivée tardive, le client prévient la Maison du Papier par téléphone.

L'animatrice pourra modifier la prestation en fonction du temps restant disponible.

Le groupe s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition et avoir une attitude calme et respectueuse du site.

L'animatrice pourra à tout moment interrompre l'atelier si elle juge l'attitude du groupe incompatible avec son bon fonctionnement.

### **Assurances**

Le SmageAa a souscrit une police d'assurance de responsabilité civile en cas d'accident mais se dégage de toute responsabilité en cas de perte de matériel des clients.

### **Espace repas**

Les repas peuvent être pris sur place, en extérieur.

En cas d'intempérie, les groupes peuvent s'abriter dans le hall de la Maison du Papier.

Avant leur départ, les accompagnateurs veilleront à la propreté des lieux (déchets dans sacs poubelles fermés, espace intérieur balayé).

### **Situation géographique**

(Confère plan d'accès)